

ST/NC/KT

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton
De LEZIGNAN-CORBIERES

Liberté – Egalité – Fraternité

Commune
de LEZIGNAN-CORBIERES**ARRÊTE DU MAIRE****PORTANT LIMITATION DE VITESSE
RUE FLORA TRISTAN**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal en date du 30 avril 1964 modifié réglementant la circulation et le stationnement des véhicules,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'instruction générale sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

VU le code de la route,

VU le code pénal, et notamment son article R610-5,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire la vitesse de circulation et pour renforcer la sécurité des piétons, de la piste cyclable et des sorties d'habitations directement sur cette rue,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La vitesse de tous les véhicules, circulant sur la rue Flora Tristan, est limitée à 30 km/heure sur la section comprise entre l'entrée de la rue Flora Tristan et le passage à niveau SNCF.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place à la charge de la commune,

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de Secours et à la Police Municipale de Lézignan-Corbières.

ARTICLE 6 : MM. Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Gendarmerie et le Chef de Poste de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 25 septembre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,

